



CS - 1.02

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Désignation du Secrétaire de séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Madame Monique DINET est désignée à l'UNANIMITE pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 22 FEV. 2007 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le : 22 FEV. 2007

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT